



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Foncier et Patrimoine  
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2025/005/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Affaire suivie par Laurent SANDRESCHI  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés  
☎ 04.94.36.81.79 – [lsandreschi@mairie-toulon.fr](mailto:lsandreschi@mairie-toulon.fr)



## DECISION

Le Maire de TOULON soussigné, Madame Josée MASSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu l'arrêté n° 23/AR/51 du 03 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY,

Vu l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

Considérant que la Ville de Toulon est propriétaire de locaux situés à TOULON (83000) Place BEGUIN, Quartier La Serinette, cadastrés section BP N° 745,

Considérant la demande de Monsieur Gérald DAUPHIN, Président de la Société « SOS MEDECINS TOULON - SOS MEDECINS DE NUIT » sollicitant la mise à disposition de ces locaux,

## DECIDE

DE CONCLURE avec la Société « SOS MEDECINS TOULON – SOS MEDECINS DE NUIT », Société Civile de Moyens au Capital de 87 549.86 euros, dont le siège social est à LA VALETTE DU VAR (83160) 12, rue Gilles de GENNES, Zone d'Activités de Valgora, immatriculée au RCS DE TOULON sous le numéro 325 338 929, représentée par son Président Monsieur Gérald DAUPHIN, un bail professionnel portant sur les locaux communaux situés à TOULON (83000) Place BEGUIN, Quartier La Serinette, cadastrés section BP N°745, et ce, pour un usage exclusif de cabinet de médecins.

Ce bail professionnel est conclu à compter du 23 décembre 2024, pour une durée de six ans, renouvelable une fois par tacite reconduction, en contrepartie du versement d'un loyer mensuel H.T. de 775 € et d'un dépôt de garantie de 1.550 € H.T.

La Société « SOS MEDECINS TOULON – SOS MEDECINS DE NUIT » prendra à sa charge les consommations d'eau d'électricité et de téléphone, ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **23 JAN. 2025**

Transmis au contrôle de Légalité le : **24 JAN. 2025**

Publié le : **24 JAN. 2025**

**Pour le Maire de Toulon**  
**Geneviève Levy**  
**Adjoint au Maire**  
**Délégué aux Propriétés Foncières**

The image shows the official seal of the Municipality of Toulon, which is circular and contains the text 'MAYORAL FRANCAISE' at the top and 'MAIRIE de TOULON' at the bottom. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DECISION MUNICIPALE N.2025/005/AJ - Conclusion avec La Société ' SOS MEDECINS TOULON MEDECINS DE NUIT ', d'un bail professionnel portant sur les locaux communaux situés à TOULON (83000) Place BEGUIN, Quartier La Serinette, cadastrés section BP N.745, et ce, pour un usage exclusif de cabinet de médecins

---

**Date de transmission de l'acte :** 24/01/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/01/2025

---

**Numéro de l'acte :** DECI2025005AJ ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20250123-DECI2025005AJ-DE

---

**Date de décision :** 23/01/2025

**Acte transmis par :** Pauline BONALDI ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations